

Frontignan, le 17 novembre 2019

## Compte rendu du Conseil d'Administration du 13 novembre 2019

**Présents :** Gérard Chaput, René Casses, Dominique Coquery, Francis Herrera, Maurice Lidou, Josiane Refuveille, Djimi Tsouladzé, Geneviève Duroux-Bernad (invité)

**Absent excusé :** Christian Robquin

**Début de la réunion :** 18 h 30

### 1- Approbation du compte rendu du C.A. d'octobre 2019

- Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA à cette date, le compte rendu est validé.

### 2- Dissolution de l'association

En préambule, les membres présents confirment à l'unanimité leur volonté de proposer à l'Assemblée Générale extraordinaire la dissolution de l'association.

Comme prévu lors de la réunion du mois précédent, ce C.A. est donc consacré entièrement à l'organisation de cette A.G. extraordinaire.

Le secrétaire informe les membres de la date retenue pour cette assemblée générale. Elle aura lieu le mercredi 4 décembre à la salle Bouvier-Donna de 18 h à 21 h. Les convocations seront adressées quinze jours avant aux adhérents à jour de leurs cotisations 2019.

S'agissant d'une assemblée particulière en vue d'une validation de la dissolution de l'association, un temps est consacré à son déroulement, au contenu de la convocation et à l'établissement de l'ordre du jour.

Quelques points essentiels sont alors rappelés en s'appuyant sur la loi 1901 et les statuts :

- Pas de nécessité d'appliquer la règle du Quorum,
- Pas de pouvoir à fournir à un autre adhérent en cas d'absence,
- Pas de vote par correspondance,
- Votes par les membres présents à jour de leurs cotisations,
- Expression des suffrages à la majorité qualifiée : 2/3 des membres présents,
- Établissement de la convocation tenant compte de la spécificité de cette assemblée.

À la suite le trésorier intervient pour informer sur l'état des comptes, soumettre, comme il était prévu, sa proposition de choix des associations susceptibles de bénéficier de la transmission des fonds financiers.

Utilisant le catalogue de la municipalité répertoriant les associations de Frontignan dont l'activité est liée à l'environnement, René Casses rend compte de la liste de celles qui pourraient recevoir le versement.

Après consultation et vote des membres présents, il est décidé de retenir :

- Le comité des usagers du bassin de Thau du cycle de l'eau,
- CPIE – bassin de Thau Fronticourt,
- Potes des abeilles,
- Puces à l'oreille,
- Entre mer et étang,
- France Nature Environnement.

Fronticoop Energie n'a pas été retenue (5 contre -1 pour -1 abstension) au regard de sa caractéristique de société coopérative financée par une épargne locale.

- ✓ Cette proposition et la somme à attribuer à chaque association seront proposées lors de l'A.G.Ex et soumises aux votes.

### **3- Enquête publique du projet de parc photovoltaïque**

Comme décidé lors du précédent CA, Gérard Chaput a contacté FNE pour un avis sur sa proposition de courrier à adresser à la Préfecture concernant l'absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Cela a été fait, le CA ayant souhaité que le courrier définitif présenté lors de ce CA soit validé par FNE avant envoi (\*).

*(\*) courrier joint en annexe*

- ✓ *Information non abordée à ce C.A.*

*Manque de temps une communication n'a pu être réalisée. Elle concerne l'intervention d'un habitant de La Peyrade concernant les odeurs et pollutions émises par la Société Scori.*

*Un signalement a été fait à FNE qui nous a contacté et demandé de lui établir notre position sur ce sujet. Francis Herrera a répondu à cette demande et une publication a été faite sur la carte des « Sentinelles de la nature » de FNE.*

*À noter : que tout un chacun peut utiliser ce moyen pour signaler une atteinte à l'environnement qui sera étudié et publié si le sujet est retenu.*

*=> <https://sentinellesdelanature.fr>*

- ✓ *Ce C.A. est le dernier avant l'AG extraordinaire.*

La séance est levée à 20 h 30

Pour le CA / Francis Herrera